

Lettre n°7

Lundi 7 novembre 2022

Focus sur...

Le recensement des données physiques et financières en vue de la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – Exercice 2023

Chaque année, la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) donne lieu à un recensement de données physiques et financières des collectivités. Les communes et EPCI à fiscalité propre ont reçu la circulaire préfectorale par voie électronique le vendredi 4 novembre dernier.

Afin d'effectuer ce recensement pour l'exercice 2023 dans les meilleures conditions, des fiches explicatives relatives à ces données sont disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Oise : <https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Concours-financiers-de-l-Etat-dotations-et-subventions/Dotation-globale-de-fonctionnement-DGF>.

À partir de cette année, ce recensement s'effectue de manière dématérialisée, sur la plateforme « Démarches-simplifiées » :

- Les **communautés d'agglomération** et les **communautés de communes** doivent compléter le formulaire suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/oise-recensement-donnees-dgf-2023-epci>
- Les **communes** doivent compléter le formulaire suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/oise-recensement-donnees-dgf-2023-commune>

L'ensemble des communes et EPCI à fiscalité propre doivent compléter et valider le formulaire idoine d'ici **le mercredi 23 novembre 2022, délai de rigueur.**

En cas de besoin, un tutoriel d'utilisation de « Démarches-simplifiées », élaboré par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), est à disposition sur <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>. Les collectivités y trouveront toutes les informations utiles à l'utilisation de cette plateforme, notamment la procédure à suivre pour créer un compte pour leur collectivité.

Contact : pref-subventions-dotations@oise.gouv.fr

Compétences et institutions locales

Fiches pratiques portant sur le fonctionnement du conseil municipal

Le site internet de la préfecture de l'Oise est régulièrement mis à jour. Retrouvez 12 fiches pratiques concernant le fonctionnement du conseil municipal dans la rubrique « Fonctionnement des organes délibérants » de la page dédiée aux collectivités territoriales : <https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Conseil-municipal/Fonctionnement-des-organes-deliberants>.

Boite à outils (webinaires, conférences, etc.)

Webinaire sur la lutte contre les dépôts sauvages

La Banque des territoires organise un webinaire sur la lutte contre les dépôts sauvages, intitulé « *Le fléau des décharges sauvages : quels outils juridiques pour y faire face ?* », ce jeudi 17 novembre, de 10h30 à 12h00. Plus d'informations sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/le-fleau-des-decharges-sauvages-quels-outils-juridiques-pour-y-faire-face>

Préparation face aux inondations

L'Office français de la biodiversité (OFB) a publié une vidéo intitulée « *Des territoires mieux préparés aux inondations : c'est possible* » (3 min.) à destination des collectivités. Pour y accéder : <https://www.youtube.com/watch?v=Nd6-hfAXHeE>

Le chiffre du jour

307,7 millions €

C'est le montant total des dotations globales de fonctionnement attribuées, sur l'exercice 2022, aux communes (151,5 millions €), aux EPCI-FP (48,4 millions €) et au Département (107,8 millions €) de l'Oise. Sur les 3 derniers exercices, ce montant est en légère hausse (306,4 millions € en 2021 et 305,4 millions € en 2020).